## **COMMUNE D'AUZELLES**

## LISTE DES DELIBERATIONS DU 9 JUIN 2023

L'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements, et le décret n°2021-1311 du même jour pris pour son application, apportent d'importantes modifications aux règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

L'objet de cette réforme est de simplifier les outils dont les collectivités territoriales et leurs groupements disposent pour assurer l'information du public et la conservation de leurs actes et de moderniser les formalités de publicité et d'entrée en vigueur de leurs actes.

Les dispositions de ces deux textes, entrent en vigueur au 1er juillet 2023.

Le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante. Il est publié dans la semaine qui suit.

La liste des délibérations, qui remplace le compte rendu des séances du conseil municipal à compter du 1er juillet 2022, a pour objet d'assurer l'information rapide du public sur l'activité de l'organe délibérant. Elle est affichée dans un délai d'une semaine.

| Numéros<br>d'ordre | Intitulés   |
|--------------------|---|
| 2023-03-01         | VOIRIE COMMUNALE 2023 : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE                       |
| 2023-03-02         | DESSERTE FORESTIERE LE BUISSON LA CHASSAGNE : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHE |
| 2023-03-03         | AFFOUAGE 2023 : MODE DE PARTAGE ET LISTE DES AFFOUAGISTES                         |
| 2023-03-04         | INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS                                   |
| 2023-03-05         | ADMISSIONS EN NON VALEUR  |
| 2023-03-06         | BUDGET ASSAINISSEMENT : DUREES D'AMORTISSEMENT                                    |

| 2023-03-07 | ETUDE DIAGNOSTIC DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT COLLECTIF<br>COMMUNAL                |
|------------|--|
| 2023-03-08 | PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES DE CUNLHAT |
| 2023-03-09 | DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE POUR LES ELUS LOCAUX                       |

A Auzelles, le 16 juin 2023.

Le secrétaire de séance,

Danièle ARCHENY.

Le Maire,

Marie-Laure NUNES.